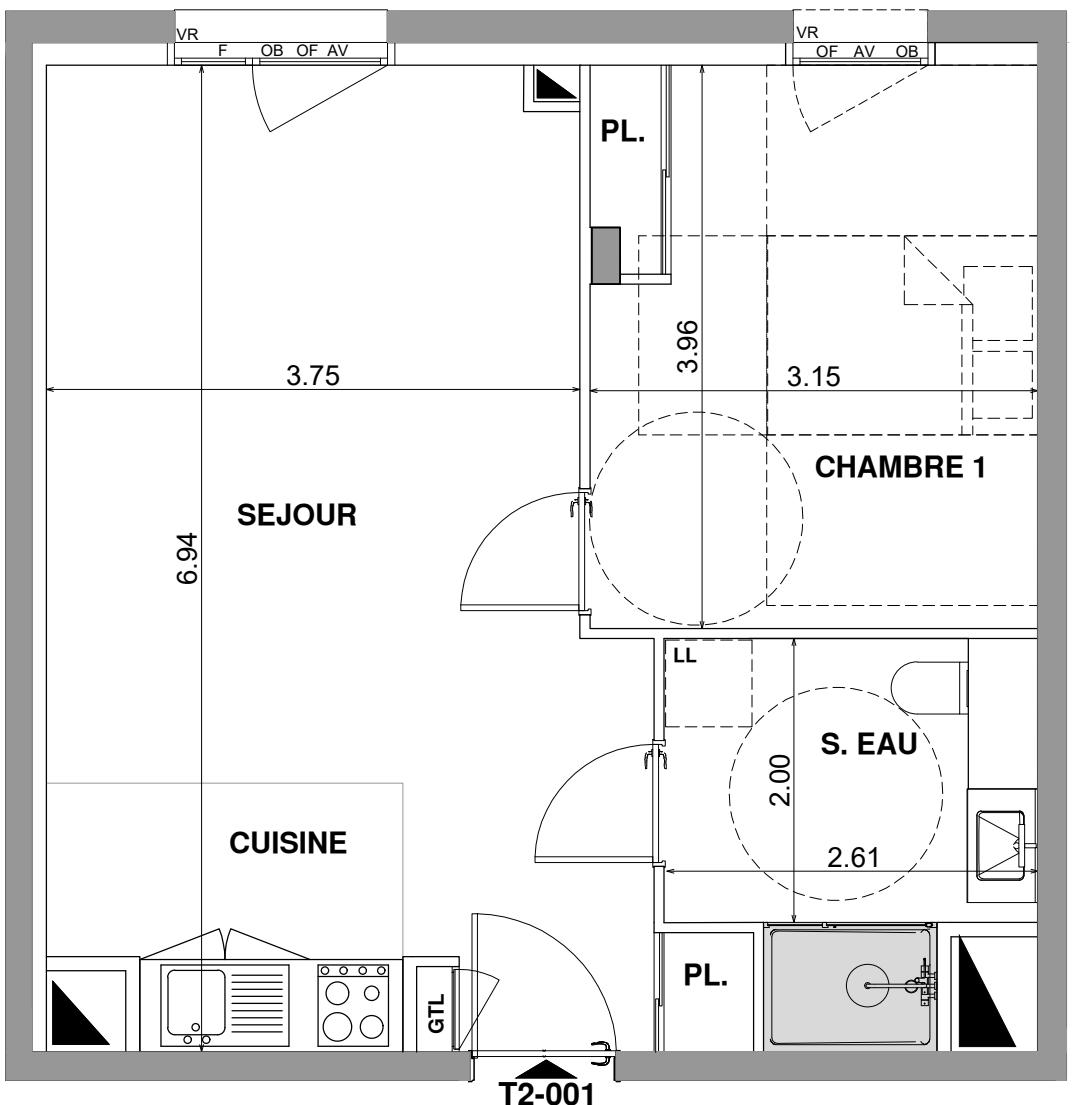
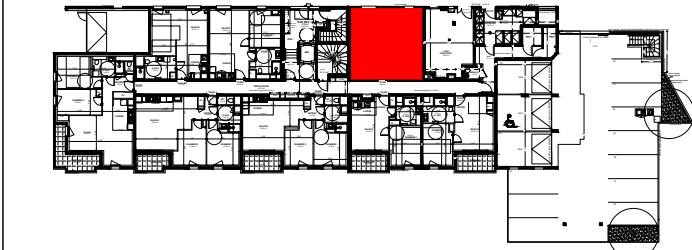
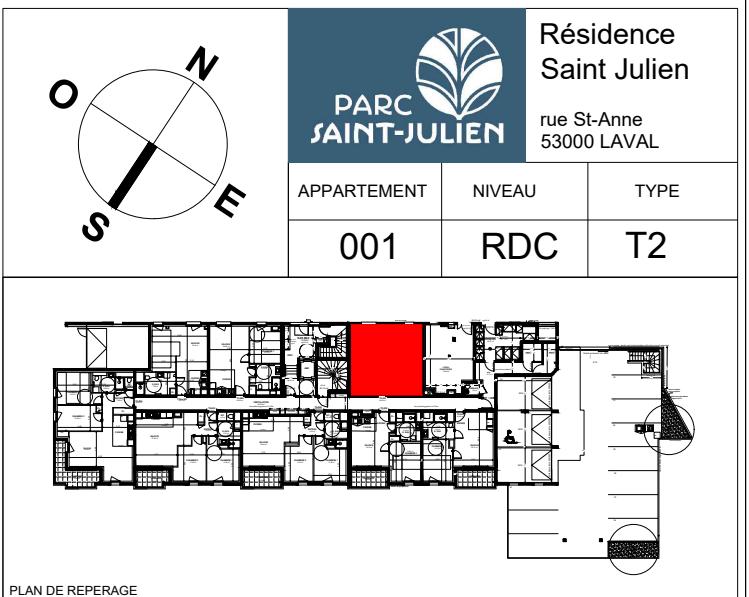


PLAN DE VENTE



0 0.5 1 2m

TABLEAU DE SURFACES	
Séjour	27.42 m ²
Chambre 01	12.38 m ²
SDE	6.00 m ²
SURFACE HABITABLE TOTALE	
	45.80 m ²
HAUTEUR SOUS PLAFOND	
	2.60m
NOTA : la surface habitable de la pièce comprend la surface de placard.	
Date de création: 25/03/2025 Date d'actualisation:	

LEGENDE

HSP	Hauter Sous plafond	Refrigérateur
OF	Ouvrant à la française	Cuisson
PF	Porte Fenêtre	LV Lave vaisselle
F	Fixe	LL Lave linge
OB	Fenêtre Oscillo batant	GTL Tableau électrique
OC	Ouvrant coulissant	GTG Chaudière individuel le gaz
VR	Volet Roulant	CE Ballon d'eau chaude
AM	Allège maçonner	PL Placard
AV	Allège vitré	F Faux plafond
GC01	Garde-corps métallique	
GC02	Garde-corps métallique	
GC03	Garde-corps allège béton	
	Changement de revêtement de sol	
	Caillebotis	

NOTA:
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions de l'équipement. La position et les dimensions du doublement thermique et/ou acoustique peuvent être modifiées.
Les surfaces indiquées sont approximatives, les hauteurs sous plafond et celles d'allèges ou de seuils peuvent être légèrement modifiées. Les retombées, soffites, faux plafonds, trappes dénivélées de terrain ainsi que l'emplacement et la nature des équipements sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.
L'aménagement de la cuisine est donné à titre indicatif. Les côtes, les surfaces et hauteurs indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportées sur les plans.
Les servitudes de passage éventuellement nécessaires pour l'entretien d'équipements communs ainsi que les canalisations ne sont pas indiquées ou le sont à titre indicatif.
Le sens d'ouverture des ouvrants et des volets battants et/ou coulissants est représenté à titre indicatif et reste au choix de l'architecte.
Les implantations, nombre et taille des corps sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par l'architecte.
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, tant en ce qui concerne les implantations que les dimensions.